

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : CS

Réf: 9700463DACE15108



BASF FRANCE SAS
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
FRANCE

Paris, le 02 JUIN 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout de nouveaux emballages, concernant le produit :

N° Intransit : 9700463 - PANTHEOS

AMM n° 9700463

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 9700463 Nom commercial : PANTHEOS

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 9700463

Firme détentrice : BASF FRANCE SAS

Type commercial : Produit de référence

Composition : Diméthomorphe 11,3 % + Folpel 60 %

Vu l'avis de l'Anses n°2014-2194 du 24 avril 2015

Conditions d'emploi

- Porter des gants et des vêtements de protection appropriés pendant toutes les phases de mélange/chargement et application.
- Délai de rentrée : 48 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.
- Ne pas stocker la préparation à plus de 40°C.
- Agiter la préparation diluée lors de l'application.

Autorisation d'utilisation de nouveaux emballages de type bidon en PEHD de type "Eco-emballage" d'une contenance de 1 ; 2,2 ; 3 ; 5 et 10 L

Dénominations commerciales

PANTHEOS, FORUM FP DG, FASTIME

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

02 JUIN 2015